



## Regroupement avant délais de 18 mois.

Par **Jomiko**, le **03/10/2019** à **00:03**

Bonjour,  
Est ce qu'un regroupement familial peut se réaliser avant les délais de 18 mois à cause d'une maladie qui a attaqué l'étranger qui travaille en France par un type de cancer du sang 'Leucémie myéloïde chronique' et qui demande la présence de sa famille 'mari et enfants' pour le soutien moral et l'accompagnement.  
Si le regroupement familiale avant les délais ne peut être réalisé, est ce qu'on peut avoir d'autres solution pour se réunir.  
Merci de vos réponses